



Combs la ville, août 2014

DOTC 77 : ils veulent nous faire payer le droit de souffler, de penser à autre chose qu'au boulot – les congés sont un dû pas une dette !

Depuis plusieurs jours, en plein mois d'août, des services de la distribution interpellent la CGT FAPT 77, parce que la DOTC 77 est à l'offensive sur le droit à congés, le droit à reporter des jours de CA.

Bien que la réglementation en ce qui concerne le droit à reporter des jours de congés d'une année sur l'autre (limité à 12 jours pour les services travaillant 6 jours sur 7) n'ayant pas été modifiée nationalement, la Direction du Courrier 77 entend changer – imposer – seule de nouvelles règles.

**Tant que la loi n'a pas changé, on ne peut pas la modifier !
Le droit à congés est un acquis de la lutte – pas un cadeau
du patronat !**

D'abord, ce que disent les textes : chaque agent peut, sous conditions, reporter 2 fois la durée hebdomadaire du service d'une année sur l'autre.

Là où *on* met la pression au personnel sur une sorte de norme (non négociée avec les syndicats – et surtout pas avec la CGT) visant à réduire à 10 CA reportables d'une année sur l'autre, la Poste se met dans l'illégalité et le non respect de ses propres textes !

Mais bien sûr qu'il y a un problème pour gérer les CA ! La Poste supprime des emplois par wagons entiers dans le cadre de toutes les réorg'. La même Poste en Seine et Marne a rayé de la carte les EAR. Ces décisions unilatérales plombent la gestion des effectifs, du droit à être remplacé. Et ça serait encore et toujours au personnel de payer les pots cassés ?

NON, NON et ENCORE NON pour la CGT FAPT 77.

Déjà, depuis plusieurs années, on passe en partageable en période de congés scolaires pour – d'après la Direction – permettre à certains collègues de pouvoir bénéficier de vacances. Humainement, cela se comprend. Mais dans les faits, si on résume, ce sont celles et ceux qui restent qui assurent le travail. Bref ça ne coûte rien à la boîte !

Et puis, en plus derrière tout cela, il y a aussi une autre volonté sur le nombre de jours de congés. Toujours d'après les textes de la Poste, si on gère bien ses congés, on peut bénéficier – dans la situation actuelle – de 1 à 2 CA supplémentaires (boni) s'il nous reste plus de 4 et/ou plus de 8 jours de congés fin septembre. Derrière cette volonté de faire baisser le droit à report de CA, la Poste veut faire encore et toujours plus de bénéf sur le dos du personnel.

Et puis, combien de fois subissons-nous des refus de congés quand la demande correspond à nos propres besoins ? Pourquoi imposer, par lettre recommandée comme nous l'avons vu dans un service du département, le dépôt de souhaits de période de vacances quand on sait que rien ne pourra être respecté vu le manque de personnel et de moyens de remplacement. Sans compter que la vie personnelle, familiale n'est pas figée dès la fin juillet pour le restant de l'année.

Alors trop, c'est trop ! La CGT FAPT 77 va demander OFFICIELLEMENT à la DOTC 77 :

- de mettre fin à toutes pratiques illégales en matière de droit à congés et de respecter – à minima – les textes en vigueur
- de mettre les moyens suffisants en personnel pour que le droit aux vacances ne soit pas quasi systématiquement opposé aux besoins du service
- de donner tous les moyens nécessaires (y compris pour les cadres) pour que la gestion des plannings se fasse dans des conditions optimales.

Mais il faut aussi que le personnel fasse entendre sa voix face à ces diktats ! La CGT FAPT 77 invite l'ensemble des postières et postiers à combattre l'inacceptable, à s'organiser – en se syndiquant à la CGT - pour être plus fort au quotidien. Face aussi à toutes ces dérives des directions et pour vous faire respecter, en décembre VOTER pour les listes de la CGT FAPT !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT	
Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr